

Questions orales

LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU CAP-BRETON

LA SUPPRESSION D'EMPLOIS

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Expansion industrielle régionale. Je lui ai écrit au début de février pour lui demander d'user de son autorité ministérielle pour empêcher la suppression de 480 emplois à la Société de développement du Cap-Breton. Le ministre pourrait-il nous dire quelles mesures il compte prendre ou a déjà prises dans le but de protéger 480 emplois dans un secteur de l'économie de la Nouvelle-Écosse qui a besoin de ces emplois?

[Français]

L'hon. Michel Côté (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, mon collègue étant originaire de cette région, il connaît très bien l'industrie du charbon. Il sait également que l'industrie fait face actuellement à une capacité excédentaire considérable, ce qui évidemment a provoqué une chute des prix. Par conséquent, l'industrie doit faire face à de nouvelles difficultés, et c'est une réalité concurrentielle. Elle doit donc procéder à certains ajustements.

En conséquence, la compagnie a procédé à des offres généreuses envers ses travailleurs, lesquelles offres, dans un premier temps, ont été rejetées, mais je crois savoir qu'un conciliateur a été nommé par le ministère du Travail, lequel conciliateur évidemment est toujours en train de provoquer des réunions et des rencontres et d'en arriver à une conciliation, et il m'apparaît à ce moment-ci, monsieur le Président, inopportun de discuter plus avant de cette question.

[Traduction]

ON DEMANDE LA FIN DES MISES À PIED

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Il ne s'agit pas de capacité excédentaire. Il faut en fait davantage d'emplois dans l'industrie du charbon pour accomplir le travail nécessaire.

Le ministre ne va-t-il pas demander à la Société de développement du Cap-Breton, aux termes de l'article 99 de la Loi sur l'administration financière, d'ordonner à la direction de mettre fin à ces suppressions d'emplois, car elles se répercuteront non seulement sur les localités minières environnantes mais, comme l'a déclaré le premier ministre de la province, sur l'économie toute entière de la Nouvelle-Écosse. Le ministre va-t-il le faire?

[Français]

L'hon. Michel Côté (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, ce n'est un secret pour personne que de dire, et je le répète encore une fois, que ce problème préoccupe le gouvernement. Nous le suivons de façon quotidienne très attentivement, mais je voudrais également assurer l'honorable député que depuis longtemps le gouvernement est très conscient de la situation des travailleurs des Maritimes, et particulièrement du Cap-Breton. Et nous faisons tout notre possible pour créer des occasions qui faciliteront justement l'accès à de nouveaux emplois aux travailleurs.

[Traduction]

LA CONDITION FÉMININE

L'ALBERTA FEDERATION OF WOMEN UNITED FOR THE FAMILY

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État. Pourquoi le ministre a-t-il cédé à des pressions politiques et décidé de financer, avec effet rétroactif, l'Alberta Federation of Women United for the Family dans le cadre du programme de promotion de la femme du Secrétariat d'État, alors que, d'une part ce groupe avait déjà financé sa conférence et il est douteux qu'il s'agisse d'une association reliée à la situation de la femme, et d'autre part, il entend maintenant utiliser ces 8 000 \$ pour lancer une campagne contre l'avortement? Pourquoi le ministre a-t-il pris cette décision?

L'hon. David Crombie (secrétaire d'État du Canada): Monsieur le Président, la subvention dont la députée parle, sauf erreur, a été accordée manifestement en conformité des lignes directrices relatives au programme.

L'OCTROI D'UNE SUBVENTION

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Je me demande si le ministre a écouté son propre sous-ministre qui, lors de son témoignage devant le comité du Secrétariat d'État, nous a précisé que des questions reliées à l'avortement ne pouvaient en aucun cas être financées en vertu des critères établis pour le programme de promotion de la femme du Secrétariat d'État? Qu'entend faire le ministre au sujet de ce mauvais emploi des crédits du Secrétariat d'État?

L'hon. David Crombie (secrétaire d'État du Canada): Monsieur le Président, si la députée parle bien de la subvention à laquelle je pense, cette dernière respecte tout à fait les critères du programme. Il serait tout à fait répréhensible de ma part, ou de la part de tout autre ministre, de ne pas traiter de façon équitable toutes les demandes de subvention.

* * *

[Français]

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

LA FERMETURE DE LA PLUPART DES BUREAUX DE POSTE À TRAVERS LE CANADA—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard—Anjou): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre responsable de la Société canadienne des postes. Selon une lettre du 11 février d'André Villeneuve, vice-président aux communications de la Société canadienne des postes, et je cite: «Ainsi, au cours des dix prochaines années nous confierons au secteur privé la plupart de nos services au détail». Est-ce que le ministre est d'accord sur les intentions de Postes Canada pour fermer la plupart des bureaux de poste à travers le pays?